

Un appel à préserver notre identité collective

Montréal, le 17 mars 2025 – Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) célèbre son 30^e anniversaire ainsi que la 5^e année de la création par le gouvernement du Québec du programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux. Ce programme inédit permet de préserver ces édifices en leur donnant une nouvelle vocation, liée aux besoins de la communauté, assurant ainsi leur préservation et leur utilité pour les générations futures.

Partout au Québec, la mobilisation exemplaire des citoyens, des bénévoles, des experts et des municipalités a permis de revitaliser des églises qui, autrement, auraient été démolies ou laissées à l'abandon. Au Lac-Saint-Jean, la [municipalité de Saint-Gédéon](#) a transformé l'église en centre multifonctionnel. À Saint-Irénée, le [Domaine Forget de Charlevoix](#) a intégré l'église à son Académie de musique et de danse. À Sutton, le [centre d'action bénévole](#) a transformé l'église baptiste en un espace intergénérationnel et social.

Un patrimoine en péril

Chaque année, au Québec, 50 églises ferment, sont vendues ou démolies, et la cadence s'accélère. Le tsunami est juste devant nous et tout retard dans l'entretien de ces bâtiments rendra les coûts de projet encore plus élevés.

« À l'occasion du prochain dépôt du budget du Québec, nous souhaitons rappeler les succès des programmes gérés par le CPRQ et souligner qu'un accroissement de l'investissement public sera déterminant pour assurer la préservation de notre précieux patrimoine qui mobilise les communautés », souligne Caroline Tanguay, présidente du conseil d'administration du CPRQ.

Un sondage réalisé en février 2025 révèle que 91 % des Québécois.e.s, toutes générations confondues, appuient la transformation des églises de leur quartier en espaces culturels ou communautaires, tout en conservant leurs caractéristiques patrimoniales et que les trois quarts estiment que le patrimoine religieux est un héritage à préserver. Signe de l'importance qu'ils accordent à la préservation de ce patrimoine, 83 % des répondants sont d'avis que le gouvernement du Québec devrait maintenir ou augmenter les fonds dédiés à la transformation du patrimoine religieux en projets d'intérêt public ou à sa conservation¹.

Un investissement stratégique

En 2024, le CPRQ a reçu près de 250 demandes d'aide financière dans le cadre de ses deux programmes totalisant des sommes de 87 M\$. Ces besoins touchent notamment la restauration d'églises monumentales (comme la cathédrale Saint-Germain à Rimouski ou l'église unie Saint-James à Montréal) et la requalification d'églises patrimoniales (par exemple, la transformation de l'église de Berthier-sur-Mer en espaces multifonctionnels incluant la bibliothèque et les bureaux municipaux).

¹ Sondage par panel Web réalisé par Ad hoc recherche du 12 au 16 février 2025 auprès de 500 répondants âgés de 18 ans et plus.

Depuis 1995, les programmes du CPRQ ont bénéficié d'un investissement public de 488 M\$ permettant la mise en œuvre de plus de 3 500 projets de restauration et de requalification du patrimoine religieux ancien et moderne. Cette action distingue favorablement le Québec à travers le monde et elle a permis de réaliser des travaux de grande qualité et de réduire les menaces de démolition qui pèsent sur nombre d'édifices. Sans oublier que la conservation architecturale des bâtiments contribue à la décarbonation puisque leur requalification permet de loger de nouveaux besoins sans avoir à construire du neuf, évitant ainsi de générer des déchets de démolition.

L'étude d'impact économique réalisée par la firme SECOR-KPMG a démontré que les travaux entrepris dans le cadre de ces projets ont créé plus de 8 000 emplois directs et indirects au Québec, généré une valeur ajoutée de plus de 600 M\$ et des recettes de plus de 42 M\$ pour l'économie québécoise. Durant cette période d'incertitude économique qui appelle à la relance des programmes d'infrastructures, il est bon de rappeler que les projets de préservation du patrimoine contribuent à la création d'emplois dans les différentes régions du Québec et au maintien des savoir-faire traditionnels.

À propos du Conseil du patrimoine religieux du Québec

Fondé en 1995, le **Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ)** est un organisme à but non lucratif dédié à la préservation, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine religieux québécois. Il agit comme un catalyseur entre les communautés, les instances gouvernementales et les partenaires afin de sauvegarder ces lieux porteurs d'histoire et d'identité collective. Le CPRQ contribue activement à la pérennité du patrimoine religieux du Québec tout en encourageant son intégration harmonieuse dans la vie sociale et culturelle des communautés.

Le CPRQ administre deux programmes majeurs : le **programme visant la protection, la transmission et la mise en valeur du patrimoine culturel à caractère religieux**, qui soutient la conservation des bâtiments et des biens mobiliers patrimoniaux, et le **programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux**, créé en 2019, visant à donner une nouvelle vocation à des édifices inutilisés tout en préservant leur valeur patrimoniale.

- 30 -

Source : Conseil du patrimoine religieux du Québec

Pour plus d'information, obtenir des visuels ou coordonner une entrevue :

Jocelyn Groulx, directeur général, CPRQ

jgroulx@patrimoine-religieux.qc.ca

514 715-5090